

Maison des Arts et de la Musique :

LOCATION STUDIO DE DANSE			
MAISON DES ARTS ET DE LA MUSIQUE			
2025		2026	
Journée	79 €	Journée	80,58 €
<i>Dont 20% de TVA incluse</i>			

Délibération n°25-68/Nom. : 7.10 Divers

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'État.